



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

Communiqué de presse

15 avril 2020

La BCE soutient les mesures macroprudentielles prises face à l'épidémie de coronavirus

- La BCE soutient la réaction rapide des autorités macroprudentielles de la zone euro pour faire face à l'impact de l'épidémie de coronavirus sur le secteur financier en libérant ou en réduisant les coussins de fonds propres
- Les mesures macroprudentielles permettront de libérer plus de 20 milliards d'euros de fonds propres bancaires pour absorber les pertes et soutenir l'activité de prêt
- Ces mesures complètent et renforcent les mesures microprudentielles prises par la BCE

La Banque centrale européenne (BCE) soutient les mesures prises par les autorités macroprudentielles de la zone euro pour faire face à l'impact de l'épidémie de coronavirus (COVID-19) sur le secteur financier. La BCE a évalué les notifications soumises par les autorités macroprudentielles nationales pour chaque mesure proposée prévue dans le règlement et la directive relatifs aux exigences de fonds propres (*Capital Requirements Regulation and Directive*) et a publié une décision de non-objection, approuvant ainsi les mesures prises pour réduire les exigences de fonds propres, notamment le coussin de fonds propres contracyclique.

Les mesures annoncées par les autorités macroprudentielles nationales depuis le 11 mars 2020 permettront de libérer plus de 20 milliards d'euros de fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1 capital*) détenus par les banques de la zone euro. Elles incluent des libérations ou des réductions du coussin de fonds propres contracyclique, du coussin de risque systémique et des coussins relatifs aux autres établissements d'importance systémique. De plus, certaines autorités ont repoussé ou annulé des mesures annoncées antérieurement afin d'éviter de faire pression sur les banques pour qu'elles renforcent les coussins de fonds propres en période de récession.

Ces mesures macroprudentielles complètent et renforcent les mesures annoncées par la [supervision bancaire de la BCE](#) depuis le 12 mars 2020.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnenmannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

La BCE, dans le cadre de l'exercice des missions qui lui sont confiées par le règlement relatif au mécanisme de surveillance unique ¹, est chargée d'évaluer les mesures macroprudentielles envisagées par les autorités nationales dans les pays soumis à sa supervision bancaire. De plus, la BCE a le pouvoir d'appliquer, si nécessaire, des exigences plus élevées ou des mesures plus contraignantes que celles adoptées à l'échelle nationale pour faire face aux risques pesant sur la stabilité financière.

La BCE a publié ce jour une vue d'ensemble des mesures macroprudentielles (*overview of the macroprudential measures*) prises par les autorités de la zone euro (notamment les banques centrales et les superviseurs bancaires) en réponse à l'épidémie de coronavirus et de leur impact sur les fonds propres réglementaires des banques.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [William Lelieveldt](#),
au : +49 69 1344 7316.**

Informations complémentaires

- [Overview of macroprudential measures in countries subject to ECB Banking Supervision and notified to the ECB](#)
- Le CERS fournit une vue d'ensemble complète des mesures macroprudentielles notifiées par les États membres de l'UE ([full overview of macroprudential measures notified by EU Member States](#)).

¹ Règlement (UE) n° 1024/2013 du Conseil du 15 octobre 2013 confiant à la Banque centrale européenne des missions spécifiques ayant trait aux politiques en matière de surveillance prudentielle des établissements de crédit.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu